



Tél : 04-79-63-50-83

Fax : 04-79-63-51-54

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/07/2014

CESSION DORNIER/COMMUNE : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document et acte relatifs à la cession DORNIER d'une surface de 25 m² au profit de la commune, permettant d'envisager la réalisation d'un trottoir le long du chemin départemental au Chef-Lieu

Transfert Pouvoirs de Police: Le maire expose au Conseil Municipal que la loi du 27/01/2014 étend le caractère obligatoire des transferts des pouvoirs de police au Président des EPCI (CALB) sauf opposition du Maire dans un délai de 6 mois suivant le renouvellement du président.

Le maire est favorable au transfert des pouvoirs de police en matière d'assainissement, de déchets ménagers, de gens du voyage, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi. En matière de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et édifices menaçant ruine, un complément d'information sera demandé.

Le Maire entend conserver ses pouvoirs de police de circulation et de stationnement (au titre de la compétence voirie)

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : Le Maire expose que le syndicat départemental d'électricité de la Savoie est désigné pour percevoir cette taxe et invite le Conseil Municipal à délibérer avant le 01/10/2014 pour demander le maintien du reversement dans les caisses de la commune à hauteur du seuil maximum prévu par la loi

EAU POTABLE : Le Maire informe le Conseil Municipal que la CALB va réaliser à sa charge des travaux d'équipement de suivi quantitatif et qualitatif en continu sur les ressources du pied du revard. Ces équipements permettant de connaître le potentiel des ressources et d'évaluer l'incidence des volumes maximum prélevables (à restituer dans les ruisseaux) seront mis en place aux réservoirs de la Meunaz, Coutens, Favrans courant Octobre 2014. La commune devra prendre en charge le raccordement et le paramétrage pour transmission informatique des données, ainsi que le paramétrage des alarmes .

Le Maire détaille au Conseil Municipal les problèmes de qualité de l'eau distribuée suite aux grosses pluies et fait part de la nécessité d'installer un chloromètre au réservoir des Coutens afin de pouvoir continuer à utiliser cette ressource.

ACCESSIBILITE BATIMENTS MAIRIE ET ECOLE : M. le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention relative à ce projet a été retenue par l'Etat au titre de la D.E.T.R. pour un montant de 28800€ (36% de 80000€ plafonnés). La demande de subvention déposée au titre de la réserve parlementaire a également été retenue pour un montant de 8000€. Un cabinet d'architecte a été désigné pour la réalisation des équipements nécessaires dès cette année soit en priorité : ascenseur à la Mairie et rampe d'accès à l'école.

BATIMENT CHILLY MAZARIN : M. le Maire rappelle que la décision d'acquérir un bâtiment proposé par la Ville de Chilly Mazarin au prix de 130.000€ serait prise après visite des locaux. Le Conseil Municipal, ayant effectué cette visite, renonce à l'unanimité à cette acquisition.

CARREFOUR CHEF-LIEU : M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la réponse du Conseil Général à la demande de subvention formulé pour cet aménagement qui suggère qu'une réunion soit organisée avec les services du territoire de développement local d'AIX-LES –BAINS pour validation du projet avant une éventuelle inscription à la programmation 2015.

COUPE DE BOIS : Vente d'un lot de 1322 M3 au prix de 68510€ soit 51.82€ le M3

CONCOURS VILLAGE FLEURI : le jury d'arrondissement de Chambéry est passé dans la commune le 23 Juillet.

TRAVAUX DIVERS :

- Clôture terrain omnisport le Nid : pose le 18/08/2014
- Stores extérieurs Ecole : pose le 18/08/2014
- travaux menuiserie Ecole : courant Aout 2014
- mur soutènement Route à la Chapelle : travaux adjugés – réalisation Septembre 2014
- Affaissement terrain chef-Lieu : consultation service du T.D.L. pour avis
- Chemin des granges : autorisation de busage sur partie amont demandée au service de la police de l'eau
- Protection source de la Viplane Route du revard : réception proposition de prix jusqu'au 26.07.2014

SITE INTERNET : Clarence APPELL, adjointe au maire, rapporte au Conseil Municipal les propositions faites par les prestataires. Des devis sont en attente.

URBANISME :

- PC IMBERT aux Combes : refus
- PC GOLLUCIO au Revard : demande agrandissement Chalet
- PC SURREL/BONNEL au Chef-lieu : demande pour construction d'une habitation